CMC
Société à responsabilité limitée
au capital de 657 776 euros
Siège social : 89 Chemin de la Ficologne
73190 SAINT BALDOPH
33954900800029 RCS CHAMBERY

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 46 701 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 46 701 euros.

Affectation

- Aux réserves diverses pour 46 701 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CMC
89 Chemin de la Ficologne
73190 SAINT BALDOPH
Tél : 04.79.28.27.56
cmc-savoie@institut-oenologique.com
SIRET : 339 549 008 000 29

p/o Petitjean Guz

Copie certifiée conforme à mes livres
6/03/26

CMC

Société à responsabilité limitée
au capital de 657 776 euros
Siège social : 89 Chemin de la Ficologne
73190 SAINT BALDOPH
33954900800029 RCS CHAMBERY

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2026

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 lesquels font apparaître un bénéfice de 46 701 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 46 701 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 46 701 euros.

Affectation

- Autres réserves : 46 701 euros

CMC
89 Chemin de la Ficologne
73190 SAINT BALDOPH
Tél : 04.79.28.27.56
cmc-savoie@institut-oenologique.com
SIRET : 339 549 008 000 29

p/o Petitjean Cmc

Copie certifiée conforme à nos livres le 09/09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL C M C 04 79 28 27 56	89 Chemin de la Ficologne 73190 ST BALDOPH Mél : gm@institut-oenologique.com
SIRET 3 3 9 5 4 9 0 0 8 0 0 0 2 9	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
89 Chemin de la Ficologne 73190 ST BALDOPH	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Traitement des Vins - Champagnisation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	83 208	Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*		Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, Art. 44 *septdecies*			

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :			

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	DIVALTO

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	**Tél:**
	Identité du déclarant:
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :	Date : Lieu :
	Qualité et nom du signataire:
	Signature :

EBP Informatique 2026

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD **2026**

cerfa

N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	89 Chemin de la Ficologne 73190 ST BALDOPH	

SIRET 3 3 9 5 4 9 0 0 8 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2025 Net 3
Capital souscrit non appelé		**TOTAL (I**	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *		Frais d'établissement *	AB		AC		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement *	CX	23 103	CQ	13 258	9 845
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 431	AG	1 134	297
		Fonds commercial (1)	AH	356 688	AI		356 688
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	136 500	AO		136 500
		Constructions	AP	2 397 299	AQ	1 059 703	1 337 596
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 878 858	AS	2 936 966	1 941 892
		Autres immobilisations corporelles	AT	688 451	AU	503 797	184 653
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	406 979	CT		406 979
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	700	BE		700
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	1 578	BI		1 578
		TOTAL (II)	BJ	8 891 586	BK	4 514 859	4 376 728
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN	42 912	BO		42 912
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	422 723	BU		422 723
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 598 612	BY	31 672	1 566 940
		Autres créances (3)	BZ	1 772 518	CA		1 772 518
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	899 883	CE		899 883
		Disponibilités	CF	267 586	CG		267 586
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH	4 974	CI		4 974
		TOTAL (III)	CJ	5 009 207	CK	31 672	4 977 535
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM				
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 900 793	1A	4 546 530	9 354 263

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	1 578	(3) Part à plus d'1 an :	CR	83 259
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☐ *

													Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 657 776)											DA	657 776
	Primes d'émission, de fusion, d'apport…											DB	3 151 153
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK		)						DC	
	Réserve légale (3)											DD	65 778
	Réserves statutaires ou contractuelles											DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		)						DF	7 185
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ		)						DG	2 996 457
	Report à nouveau											DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)											DI	46 701
	Subventions d'investissement											DJ	444 180
	Provisions réglementées *											DK	244 755
	TOTAL (I)											DL	7 613 985
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs											DM	
	Avances conditionnées											DN	
	TOTAL (II)											DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques											DP	
	Provisions pour charges											DQ	
	TOTAL (III)											DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles											DS	
	Autres emprunts obligatoires											DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)											DU	918 582
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI		)						DV	
	Instruments financiers à terme											D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours											DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés											DX	593 022
	Dettes fiscales et sociales											DY	192 406
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés											DZ	
	Autres dettes											EA	36 268
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)											EB	
	TOTAL (IV)											EC	1 740 278
	Écart de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**											ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)											EE	9 354 263

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	7 185
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 037 295
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFiP N° 2052-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	1 144 197	FB	1 355	FC	1 145 552	
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF		
		Services *	FG	3 135 781	FH	15 393	FI	3 151 173	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	4 279 978	FK	16 747	FL	4 296 725	
	Production stockée *						FM	31 058	
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP	8 564	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	4 336 347	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	688 872	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	60 080	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	431 296	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6*bis*) *						FW	1 203 523	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	78 205	
	Salaires et traitements *						FY	942 303	
	Cotisations sociales (10)						FZ	387 680	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	570 410	
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	8 687	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1		
	Autres charges (12)						GE	20 458	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	4 391 514	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	(55 167)	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	25 967	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	17 228	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	43 196	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	10 929	
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	10 929	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	32 266	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	(22 901)	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☐ *

			Exercice N
	Produits exceptionnels (7)(VII)	**(VII)** HD	**134 039**
	Charges exceptionnelles (*6 bis – 6 ter-* 7)	**(VIII)** HH	**37 260**
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	**96 779**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		**(IX)** HJ	
Impôts sur les bénéfices *		**(X)** HK	**27 177**
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**4 513 582**
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**4 466 881**
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)		HN	**46 701**

RENVOIS

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
(2) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
(3) Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 *bis* du CGI)	HX	
(6 *ter*) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes **(**art. 217 *octies* du CGI**)** *	RC	
(6 *ter*) Dont { - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D du CGI) *	RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) **(** dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 **)**	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
Dont cotisations facultatives Madelin	A10	
Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dotations & Reprises Amortissements Dérogatoires	**29 536**	**20 310**
Valeurs résiduelles & Produits de Cession d'Actif		**56 767**
Charges Imputables aux Tiers		**770**
QP Subvention immob.		**55 582**

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Facture Coqovin 24	**2 649**	
Facture Linx 10/24	**484**	
Régularisation trop perçu anciens clients Flassans & IJ		**203**
Apports Sucren 24		**393**

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

Compte de résultat de l'exercice

Extension 1

Détail des produits et charges exceptionnels

Libellé	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges et Produits s/ Exercice Antérieur	3 133	596
Pertes et Profits s/ Créances & Arrondis déclarations		14
Pénalités s/ retard déclaration TVA	4 591	

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **C M C** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
			1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**	CZ	**17 568**	D8		D9	**7 025**	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — **TOTAL II**	KD	**358 119**	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG	**136 500**	KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	**1 662 582**	KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (dont composants M2)	KP	**734 716**	KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS	**4 539 349**	KT		KU	**340 008**	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	**139 347**	KW		KX		
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport *	KY	**503 079**	KZ		LA	**63 990**	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	**35 349**	LC		LD		
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	**TOTAL III**	LN	**7 750 923**	LO		LP	**403 998**	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	**406 979**	8V		8W		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	**680**	1R		1S	**20**	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	**1 578**	1U		1V		
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	LQ	**409 237**	LR		LS	**20**	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	**8 535 847**	ØH		ØJ	**411 043**	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : Par virement de poste à poste		Diminutions : Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**		IN		CØ	**1 490**	DØ	**23 103**	D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — **TOTAL II**		IO		LV		LW	**358 119**	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	**136 500**	LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	**1 662 582**	MC		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH	**734 716**	MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ	**500**	MK	**4 878 858**	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	**139 347**	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	**52 706**	MQ	**514 363**	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	**608**	MT	**34 741**	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	**TOTAL III**		IY		NG	**53 814**	NH	**8 101 107**	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	**406 979**	ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	**700**	2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	**1 578**	2G		
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**		I3		NJ		NK	**409 257**	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	**55 304**	ØL	**8 891 586**	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise	**SARL C M C**	Néant ☒ *

Exercice N clos le : **3 1 1 2 2 0 2 5**

CADRE A		**Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2)** (1)		**Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement**			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col .1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	**C M C**	Néant ☐ *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	13 778	EL	970	EM	1 490	EN	13 258
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	777	PF	358	PG		PH	1 134
TOTAL I		RK	14 555	RM	1 327	RN	1 490	RO	14 392
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	481 827	PN	121 981	PO		PQ	603 808
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	399 009	PW	56 886	PX		PY	455 895
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 614 610	QA	322 855	QB	500	QC	2 936 966
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	60 039	QE	14 632	QF		QG	74 670
	Matériel de transport	QH	405 172	QI	48 113	QJ	52 706	QK	400 579
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 541	QM	4 616	QN	608	QO	28 549
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	3 985 198	QV	569 083	QW	53 814	QX	4 500 466
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	3 999 753	ØP	570 410	ØQ	55 304	ØR	4 514 859

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9	1 147	T1		T2	(1 147)
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4	24 709	T5		T6		T7	17 523	T8		T9	7 186
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2	403	U3		U4		U5	1 439	U6		U7	(1 036)
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7	549	V8		V9		W1	201	W2		W3	347
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3	25 660	X4		X5		X6	20 310	X7		X8	5 350
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL	3 876					NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	3 876	NQ	25 660	NR		NS		NT	20 310	NU		NV	5 350

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR)	NW	29 536	**Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)**	NY	20 310	**Total général *non ventilé* (NW – NY)**	NZ	9 226

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

⑦ **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **C M C** — Néant ☐ *

NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
			1	2	3	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II du CGI) *		3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires		3X **235 529**	TM **29 536**	TN **20 310**	TO **244 755**
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)		IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)		3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I		3Z **235 529**	TS **29 536**	TT **20 310**	TU **244 755**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients		6T **22 984**	6U **8 687**	6V	6W **31 672**
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B **22 984**	TY **8 687**	TZ	UA **31 672**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C **258 514**	UB **38 224**	UC **20 310**	UD **276 427**
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE **8 687**	UF	
		- financières		UG	UH	
		- exceptionnelles		UJ **29 536**	UK **20 310**	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI						10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT 1		À 1 AN AU PLUS 2		À PLUS D'UN AN 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	1 578	UV	1 578	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	83 259				83 259	
	Autres créances clients	UX	1 515 353		1 515 353			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	120 755		120 755			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	30 378		30 378			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 153		2 153			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	1 580 110		1 580 110			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	39 122		39 122			
Charges constatées d'avance		VS	4 974		4 974			
	TOTAUX	VT	3 377 682	VU	3 294 423	VV	83 259	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	918 582	215 599	673 532	29 451
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	593 022	593 022		
Personnel et comptes rattachés		8C	61 559	61 559		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	88 620	88 620		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	34 156	34 156		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	8 071	8 071		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	36 268	36 268		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 740 278	VZ 1 037 295	673 532	29 451
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ				
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	424 838			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☐*	Exercice N clos le 31/12/25

I. RÉINTÉGRATIONS

							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	46 701
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	4 673		XE	5 345
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	672			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI)*	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX			XW	4 591
	Amendes et pénalités	WJ	4 591	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis* du CGI) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							I7	27 177
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	50 337	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	50 337
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
		- imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	134 151

II. DÉDUCTIONS

							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV			
		- imposées au taux de 0 %						WH			
		- imposées au taux de 19 %						WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)			XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX			
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *							ZY			
	Majoration d'amortissement *							XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 *quindecies* A) *	HT		Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*)	L2		J.E.I. (art. 44 *sexies* A)	L5	XF	
		ZFU – TE (art. 44 *octies* A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 *terdecies*) *	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*) *	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) *	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*) *	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*) *	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	8 443	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)			XG	8 443
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* C)	YC						
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* D)	YD						
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
							TOTAL II	XH	8 443		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI	125 708	
	Déficit (II moins I)			XJ
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	125 708	XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

⑩ **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis– K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	87 710

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
	YN		YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	↓		↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2026

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☐*

ORIGINES

			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
				- Autres réserves	ZD	**1 074 587**
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	**1 074 587**	Dividendes		ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	
TOTAL I	ØF	**1 074 587**	(N.B : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	**1 074 587**

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR
	- Effets portés à l 'escompte et non échus					YS
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT **33 574**
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ **240 178**
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU **73 424**
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS **268 361**
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage					YV
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST **587 985**
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ **1 203 523**
DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE					YW
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	)	9Z **78 205**
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD					YX **78 205**
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY **855 425**
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ **440 166**
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*					ØB **942 303**
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK **1.50** %
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0					ZR **1**
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice *					RG
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI *					RH

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %		JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations		JC
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %		JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations		JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT

*** Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C**

EBP Informatique 2026

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

DGFiP N° 2059-A-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☐ *

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		1	2	3	4	5	6
I – IMMOBILISATIONS *	1	Matériel... 22/05/2023					
	2	Matériel... 27/11/2017	18 978			18 978	
	3	Matériel... 16/01/2002	4 573			4 573	
	4	Matériel... 20/05/2008	215			215	
	5	Matériel... 10/12/2023	1 275			1 275	
	6	Matériel... 01/04/2011	500			500	
	7	Matériel... 01/04/2011	608			608	
	8	Matériel... 26/06/2020	29 154			29 154	
	9						
	10						
	11						
	12						

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
				Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
					19%	15% ou 12,80%	0%	
		7	8	9	10			11
I – IMMOBILISATIONS *	1	37 500	37 500	37 500				
	2	4 167	4 167	4 167				
	3	800	800	800				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8	14 300	14 300	14 300				
	9							
	10							
	11							
	12							
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)		56 767				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

EBP Informatique 2026

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

13

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	C M C	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter du* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 bis du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'IS
❷ Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	C M C	Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	**3**					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

16 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **SARL C M C**				Néant ☐ *
Exercice ouvert le	**01/01/2025**	et clos le **31/12/2025**	Données en nombre de mois	**12**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	
- Dont apprentis	YF	
- Dont handicapés	YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	**4 296 725**
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	**4 296 725**

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	**31 058**
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**31 058**

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	**1 384 461**
Variation négative des stocks	OQ	**60 080**
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	**939 229**
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	**31 388**
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**2 415 158**

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 – total 3)	OG	**1 912 625**

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.	SA	**1 912 625**

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	**4 296 725**	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	**01/01/2025**		GZ	**31/12/2025**
Date de cessation	HR	/ /			

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

EBP Informatique 2026

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2059-F-SD **2026**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 / 1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 31122025 N° SIRET 33954900800029

Dénomination de l'entreprise C M C

Adresse (voie) 89 Chemin de la Ficologne

Code postal 73190 Ville ST BALDOPH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	41106
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	41106.00

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SAS INSTITUT OENOLOGIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 095650081 % de détention 99.99 Nb de parts ou actions 41106

Adresse N° 1 Voie place Carnot

Code postal 51200 Commune EPERNAY Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Tire (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD **2026**

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2025 N° SIRET 33954900800029

Dénomination de l'entreprise C M C

Adresse (voie) 89 Chemin de la Ficologne

Code postal 73190 Ville ST BALDOPH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5

Forme juridique	SCI	Dénomination	LES OLIVIERS		
N° SIREN (si société établie en France)	343180493			% de détention	99.99
Adresse N°	1	Voie	Place Carnot		
Code postal	51200	Commune	EPERNAY	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	339549008
Désignation du déclarant	C M C 89 Chemin de la Ficologne 73190 ST BALDOPH 04 79 28 27 56
Code activité NAF	1102A
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil	
	☐ Comptable	
	☐ Cabinet Conseil	
	☐ Expert - Comptable	

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR

EBP Informatique 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

1330-CVAE-SD

*n°C.E.R.F.A – 14030*14*

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	SARL C M C
Adresse	89 Chemin de la Ficologne
Code postal	73190
Ville	SAINT BALDOPH

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	33954900800029
Période référence	01/01/2025 au 31/12/2025
Date de cessation	/ /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	**A2**	1 912 625	*case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD*

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaires de référence	**A3**	4 296 725	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
Chiffre d'affaires de référence groupe	**B6**		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A ST BALDOPH
DATE 15/05/2026

SIGNATURE
Mr
Maingot
DAF

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

EBP Informatique 2026

SIREN	3	3	9	5	4	9	0	0	8

III. REPARTITION DES SALARIES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC					NUMERO DU DEPARTEMENT			COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune			Nombre de salariés
A4					A5			A6	A7			A8
0	0	0	2	9	7	3		SAINT BALDOPH	2	2	5	
0	0	0	4	5	0	1		PEYRIEU	2	9	4	
0	0	0	5	2	8	3		FLASSANS SUR ISSOLE	3	4	0	

EBP Informatique 2026

SIREN	3	3	9	5	4	9	0	0	8

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune (2)	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4